

Mutualisation, dématérialisation et informatisation des procédures visant la protection et l'emploi des enfants âgés de moins de seize ans dans le spectacle en Île-de-France

Le porteur

Préfecture Île-de-France, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Île-de-France (Unité Départementale Paris), Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) Paris

Le résumé du projet

En Île-de-France, pas moins de 8 commissions et plusieurs services interviennent dans les procédures protégeant les enfants du spectacle. En s'appuyant sur le rapprochement des services du travail et de la cohésion sociale, le projet propose une mutualisation de ces procédures, que permettront une plateforme et une application de gestion numériques.

Les bénéfices du projet

La plateforme permettra une meilleure information auprès des familles et du public sur l'emploi des enfants du spectacle.

Le dépôt des dossiers de demande d'autorisations d'emploi sera dématérialisé.

Le travail des agents sera ainsi facilité et centré sur son objectif premier, la protection des enfants.

Le montant accordé

200 000 €